



**Collège A. DE
SAINT EXUPERY**

12, rue A. De Saint Exupéry
29260 LESNEVEN

N° RNE 0290049w

Tél. 02.98.83.00.45

Mél ce.0290049w@ac-rennes.fr

Objet :

Conseil d'Administration du
12 février 2026

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN SA SÉANCE DU 12 février 2026**

Sur convocation de M. JAN, Principal (**annexe 1**), le Conseil d'Administration du collège Antoine de Saint-Exupéry s'est réuni le 12 février 2026

Sont présents :

Membres de droit :

M. Jan Principal, Président du conseil
M. Guegantou Principal-adjoint
Mme Le Vourch Conseillère Principale d'Éducation

Représentant de la commune : Mme Martin

Représentants élus :

Représentants du personnel enseignant : G. Serpe, N. Miralles,
L. Bradol, P. Le Brusq, A. Jaouen-Ouédraougo

Représentants des élèves : E. Keranguyader, C. Calvez

Représentants des parents : E. Oulhen, D. Danais,

Représentant des personnels ATSS : D. Le Youdec

Sont excusés et absents :

- A. SIMON, G. Guillet, ML Brandily, Y. Cariou, CH. Madec, M. Gignoux, M. COLEOU, O. Caudan, S. Rajat, M. Goulaouic, M. Bihan.

14 Membres présents, le quorum étant atteint, la séance débute à 17h56

Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 20 novembre 2025

Vote : à l'unanimité

18h arrivée de Colenn CALVEZ élève

1. Affaires administratives et financières

1.1. Convention de groupement comptable

Vote à l'unanimité (15 votants)

1.2. DBM pour infos (manuels scolaires)

Dotation de 7950€ pour les manuels scolaires des 5^{èmes}

1.3. DBM pour infos (auto laveuse)

Dotation de 5507€ pour l'achat d'une autolaveuse, prise en charge par le département de 100%.

2. Affaires Pédagogiques

2.1. Ventilation de la DGH (dotation globale horaire)

Il y a une baisse démographique sur la Bretagne.

Pour le collège il est prévu une structure de 21 classes réparties comme suit :

6^{ème} (5 classes)/5^{ème} (4 classes) / 4^{ème} (6 classes) / 3^{ème} (6 classes).

Ce qui équivaut à 650 heures.

Intervention de M. Danais : comment pallier aux absences des professeurs qui engendre une démotivation des élèves dans la matière et qui peut pénaliser une orientation pour l'élève.

M. Jan, Principal, répond que cela dépend du Rectorat, sachant que certains enseignants peuvent prendre quelques heures en interne ponctuellement. Les demandes de remplacements sont faites par le secrétariat et relancées régulièrement, sans suite, la plupart du temps.

Intervention de Eleen Keranguyader : c'est un problème les absences non remplacées cela démotive les élèves.

M. Jan précise que le poste de musique n'est toujours pas pourvu depuis plus d'un an.

Choix et options pour la ventilation de la DGH :

Ouverture d'une section sportive de tennis de table labellisée pour les 6^{ème} et 5^{ème} et possibilité en 4^{ème}.

Proposition de dédoublement en SVT et Physique pour les 6^{ème} et 5^{ème} (alignement des cours).

La technologie étant supprimée en 6^{ème} il y aura un maintien de la culture numérique afin d'aider les élèves de 6^{ème}.

Proposition une initiation/sensibilisation en espagnol, allemand, latin et breton (culture bretonne) pour les 6^{ème}.

Proposition d'heures en mathématiques et français alignement de 1/2 groupe en 6^{ème} et 3^{ème}.

Maintien de la Langue et Culture Européenne allemand en 4^{ème} et 3^{ème}.

Intégration du PSC dans la dotation d'heures.

La proposition de ventilation ne fait appel à aucun commentaire.

2.2. Création et suppression de postes

La DGH a été présentée en conseil d'enseignement par matière, présentée en conseil pédagogique le 10 février. Il faut protéger les postes et avoir le moins de bloc moyen provisoire possible et éviter les petits BMP.

Le bilan étant d'une suppression d'un poste en français.

Un BMP de 9h en histoire géographie, 6h en technologie un complément pour le poste d'éducation musicale.

M. Jan précise que plusieurs candidatures n'ont pas été validées par le Rectorat service de la DPE, pour le poste d'éducation musicale inoccupé depuis décembre 2024 mais que les services cherchent activement.

3. Questions diverses

Vidéo protection :

M. Jan précise que le projet de vidéo protection proposé par le département n'a pas été validé, le coût étant trop élevé pour l'établissement.

M. Danais rebondit pour dire qu'un contrat avec un même prestataire pour l'académie voire au national aurait été plus judicieux car moins couteux.

18h45 : fin du conseil d'administration

Le Président,

M. Jan



La Secrétaire,

D. Le Youdec

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end, representing the name D. Le Youdec.

0290049W
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
12 RUE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
Tel : 0298830045

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Sebastien Jan

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la passation de la convention groupement comptable.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0